

Gantey

La réforme de l'impôt anticipé va de l'avant

3 juillet 2019

L'article (disponible en [anglais](#)) décrit le projet de révision de la loi sur l'impôt anticipé. Le projet actuel vise à introduire le principe de « l'agent payer » pour le prélevement de l'impôt anticipé sur les intérêts.

Contact



Yury Kudryavtsev

Expert fiscal diplômé

+41 22 707 00 85

kudryavtsev@gantey.ch